

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961  
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation  
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 28 octobre 2014, le nom et le sigle (abréviation) du «Pan American Center for Foot and Mouth Disease», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom  
en anglais: Pan American Center for Foot and Mouth Disease
  
- b. le sigle (abréviation)  
en anglais: PANAFTOSA

28 octobre 2014

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle